



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Marseille

*Service Transports Infrastructures et Mobilité
Unité Maîtrise d'Ouvrage*

Objet : Contournement autoroutier d'Arles – GT n°2 « Milieu naturel » – 12 mai 2022 - Note de synthèse

HEURE DE DÉBUT : 9H30

HEURE DE FIN : 13H30

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

- Elise RIBARDIERE, cabinet Nicaya Conseil, qui accompagne la DREAL dans le processus de concertation et anime les échanges, a ouvert la séance et partagé les règles de travail pour favoriser des échanges constructifs.

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

L'ordre du jour de ce groupe de travail n°2 « Milieu Naturel » était le suivant :

- Rappels introductifs et déroulé de la séance de travail
- Partage de l'état d'avancement du projet
 - Programme : compléments d'échanges, aire de services, ...
 - Premiers résultats des pré-cadrages avec les services instructeurs
 - Résultats de l'étude des solutions techniques d'optimisation et des intentions relatives aux mesures de réduction
- Partage du diagnostic des besoins en matière de compensation, identifiés à ce stade par le MOA, à partir des impacts résiduels
- Enrichissement et travail de propositions et de co-élaboration de pistes de mesures compensatoires
- Clôture de la séance de travail et suites

SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Lors de la plénière, les participants ont partagé des demandes ou réflexions relatives :

- **A la création d'un nouveau demi-échangeur en rive droite**
 - Crainte exprimée que ce nouveau demi-échangeur vienne créer un appel d'air pour les poids lourds et remette en cause leur interdiction de circuler au sein du PNR. En complément, demande de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour vérifier le respect de la réglementation.

- La DREAL note le besoin d'arriver à signifier sur la portion autoroutière que la sortie sur ce nouveau demi-échangeur n'est pas destinée aux poids lourds.
 - La DREAL précise que dès l'enquête d'utilité publique, des mesures d'accompagnement seront proposées si l'effet prévisionnel du projet est significatif sur la route des Saintes-Maries.
 - L'actualisation des modélisations trafic permettra par ailleurs de quantifier le rapport PL/VL sur ce demi-échangeur.
 - Demande de vérification de l'impact de ce demi-échangeur sur le réseau hydraulique (fossés, canaux, ...).
- **Au choix de l'aire de services et de l'aire de repos**
 - Demande de précisions concernant la réalisation d'inventaires sur les secteurs retenus pour accueillir l'aire de repos et l'aire de services.
 - EGIS précise que des inventaires fins sont prévus en complément des premières investigations réalisées, en particulier pour l'aire de services, partiellement située sur la bande d'études déjà finement étudiée lors du choix du tracé.
 - Concernant l'aire de repos, le secteur retenu a déjà fait l'objet d'inventaires complets 4 saisons puisqu'il se situe au sein de la bande d'études déjà étudiée.
 - Demande de vigilance quant aux impacts potentiels de l'aire de services sur le secteur du chemin de Saint-Chamas où il y aurait des résurgences des sources de la Chapelette.
 - Des investigations complémentaires sont en cours.
 - Demande de précisions sur les impacts potentiels d'une aire située sur le secteur de Capelle.
 - La DREAL précise qu'il s'agit là d'un autre scénario faisable (demi-aire Capelle couplée à une demi-aire sur St-Chamas) et intégré à l'analyse complète pour le programme de services. Le rapport d'étude détaillera les scénarios examinés et leurs évaluations respectives.
- **A la compensation minimale dans le cadre du SDAGE RM**
 - Des participants indiquent que la commission géographique du bassin Rhône aval a partagé la nécessité d'une compensation minimale à 200% et non pas de 100% de la surface détruite, par la création ou la restauration.
 - EGIS est en accord avec ces chiffres, dont le résultat est l'addition de 100% de compensation minimale en restauration et 100% en récréation.
 - L'OFB précise que la méthodologie nationale d'évaluation des fonctions des zones portée par l'OFB tient compte de la fonctionnalité des habitats et indique que d'autres études seront à mener et à prendre en compte pour étudier les espèces.
- **A un futur avis de l'Union Européenne concernant le dossier « Évaluation des incidences du projet sur le réseau Natura 2000 » en raison de la destruction d'espèces et d'habitats communautaires**
 - La DREAL précise qu'elle poursuit l'objectif de réaliser un projet sans impacts résiduels significatifs. Dans cette hypothèse, une information sera réalisée auprès de l'Union Européenne en 2023 sur la base de l'étude d'impacts complète. En cas de procédure pour avis, les délais peuvent être allongés mais ils ne sont pas fixés réglementairement.

- En complément, peu de retours d'expérience permettent de mesurer le délai de réponse de la part d'une commission de l'UE.
- **Aux mesures prises pour éviter les flux d'espèces par l'ouvrage de franchissement du Rhône, d'Est en Ouest**
 - Ces mesures auraient pour objectifs d'éviter la création de zones de collision avec la faune en l'empêchant et/ou la décourageant de pénétrer sur l'infrastructure pour traverser le Rhône.
 - La DREAL et Egis précisent qu'à ce jour, les aménagements envisagés concernent la transparence pour les passages du Nord ou Sud. En lien avec la proposition, des mesures complémentaires pourront être étudiées (clôture petite faune, ...)
 - La DREAL et Egis indiquent que la création d'une corniche à l'extérieur du viaduc apparaît inappropriée en raison de la longueur du viaduc.
- **A la présentation des solutions techniques étudiées**
 - Un participant précise qu'une vingtaine d'ouvrages hydrauliques se situent en-dessous de la voie ferrée (secteur n°1).
- **A la nécessité de réaliser un passage à 2x3 voies sur 3km et dans les deux sens de circulation**
 - La DREAL précise que les modélisations trafics démontrent un besoin de passage en 2x3 voies sur 3km afin d'assurer un niveau de fluidité suffisant, dans les deux sens de circulation, et une infrastructure pérenne. Les stratégies et politiques de transport locales et nationales, y compris en matière de report modal, sont bien intégrées au scénario « fil de l'eau ».
- **Aux mesures compensatoires à mettre en œuvre pour compenser la surmortalité de la faune lors de la réalisation d'une infrastructure**
 - La DREAL rappelle que l'objectif est avant tout de mettre en place des mesures de réduction (passages, clôtures, ...) pour éviter des impacts résiduels sur la faune.
 - La DREAL invite les participants à exprimer des pistes d'actions dans le cadre de la recherche de mesures compensatoires au regard de la première évaluation globale des impacts présentée, sujet à l'ordre du jour de la séance.
- **A l'identification des laurons pour leur prise en compte**
 - Proposition des participants : pouvoir considérer un lauron dès lors que le critère botanique OU celui de température est identifié, et proposition de rajout du critère géomorphologique afin d'élargir l'identification des laurons, y compris ceux qui sont dégradés, dans le cadre de la démarche ERC.
 - Egis partage que l'intégration du critère géomorphologique est complexe, du fait d'un manque de données disponibles sur les laurons.
 - Concernant le critère botanique, la végétation n'est également pas la même pour des laurons situés au milieu de pâturages ou non, d'où le besoin d'additionnalité avec le critère de la température afin de s'assurer de la prise en considération de laurons « fonctionnels ».
 - Des mesures de réduction seront étudiées pour préserver les laurons identifiés (lors de la construction de l'infrastructure et dans le suivi avec des mesures spécifiques : abreuvoirs éloignés, ...)

- **A la prise en compte et au traitement préalable des espèces invasives pour les milieux terrestres et aquatiques (canaux)**
 - Des mesures de réduction pourront être envisagées avec un traitement préalable destiné à sécuriser les zones de travaux, notamment des espèces invasives végétales, et ainsi empêcher leur propagation.
- **A l'importance de ne pas considérer la gestion par l'ONF de boisements et d'îlots de vieillissement comme une mesure suffisante en soi pour en faire une mesure compensatoire et prévoir des mesures complémentaires et concrètes pour faciliter la gestion et l'entretien des bois.**
- **A l'importance de s'appuyer sur une palette végétale adaptée localement ainsi qu'au dérèglement climatique et de prendre en compte les travaux menés sur le territoire comme le GUIDE ARBE.**

ATELIER DE TRAVAIL :

Les participants ont travaillé en atelier pour échanger sur des premières pistes de mesures compensatoires et répondre aux deux questions suivantes :

1. Avez-vous connaissance de secteurs favorables à l'amélioration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques des milieux présentés, au sein du territoire ?
2. En lien avec les milieux présentés et la première évaluation des impacts prévisionnels par milieux, avez-vous connaissance d'opportunités de compensation à rechercher et approfondir ?

Les participants ont échangé sur les deux tables suivantes :

- Table n°1 : Boisements humides, ripisylves et milieux humides ouverts
- Table n°2 : Prairies et friches, haies et alignement d'arbres, milieux ouverts xériques

Les principaux échanges sont retranscrits ci-dessous.

Table n°1 – Boisements humides, ripisylves et milieux humides ouverts

Question n°1 : Secteurs favorables à l'amélioration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques

- **Concernant les milieux piscicoles :**
 - Travailler sur les connectivités et l'ouverture des milieux (frayères).
 - Faire des connexions hydrauliques, avec des points de vigilance sur :
 - La gestion du risque de prolifération de plantes invasives ;
 - La préservation de la qualité de l'eau.
- **Concernant la riziculture :**
 - Il s'agit de la zone actuellement la plus pérenne car située au Nord de la Camargue et donc moins exposée aux effets directs du dérèglement climatique (montée des eaux).
 - Orientations et pistes d'actions identifiées :
 - Accompagner la transition de la riziculture, notamment au Vaccarès, qui constitue l'un des secteurs à enjeux majeurs ;
 - Aider à la réduction de l'usage des pesticides ;
 - Sécuriser les apports d'eau douce et améliorer la qualité de l'eau rejetée en riziculture (*bassin du Funorte dans Vaccarès*) ;
 - Apporter une aide financière pour la transition, inexistante à ce jour.
- **Concernant la gestion des ripisylves :**

- De part et d'autre du Rhône, il existe des ripisylves dont la gestion est privée.
- Orientations et pistes d'actions identifiées :
 - Mettre en œuvre un plan de gestion d'ensemble (≠ gestion privée) pour aller vers une cohérence d'ensemble ;
 - Participer à l'amélioration de la désartificialisation des berges.
- **Concernant la gestion hydraulique :**
 - Présence à Trinquetaille d'une mare sur une ancienne friche industrielle, dont le foncier appartiendrait à l'ACCM :
 - Travail en cours de sanctuarisation et de gestion hydraulique : à maintenir et à améliorer, avec une vigilance relative aux espèces invasives ;
 - S'appuyer sur l'étude réalisée/financée par l'ACCM sur les pistes de gestion hydraulique.
 - Opportunité de renaturation (frayères) et de diversification de l'habitat
 - Exemple : annexes aux canaux → les connecter aux canaux/roubines ;
 - Offrir des zones de refuges et d'habitats intéressants.
 - Proposition d'améliorer la gestion des canaux :
 - Restauration écologique ;
 - Entretien des ouvrages : gestion des déchets + Envasement qui empêche les écoulements.
 - Point de vigilance – Compléments d'informations :
 - Écrevisses : Problématique très importante → Présence roubines
 - Anguilles : Risque important qu'elles se retrouvent bloquées dans un système fermé et dans les systèmes de pompage d'eau ;
 - Parc National des Alpilles : Étude sur la capacité d'accueil des frayères : obstacles et points de connexion.

Question n°2 : Avez-vous connaissance d'opportunités de compensation à rechercher et approfondir ?

- **En lien avec les structures gestionnaires :**
 - Proposition de s'appuyer sur les structures gestionnaires :
 - Passer des contrats pour des financements ;
 - Problématique actuelle pour ces structures d'atteinte de leurs objectifs en raison d'un manque de moyens humains ;
 - Proposition de pouvoir aider ces structures à atteindre leurs objectifs dans le cadre des mesures compensatoires.
 - Programmation sur 3 ans dans le cadre de Natura 2000 : Travail à mener pour voir si des articulations peuvent se faire en lien avec les mesures compensatoires ;
 - Contrat de Nappe réalisé par le SYMCRAU : Quelques mesures envisagées lors de son élaboration ne vont pas avoir de suites et pourraient constituer des pistes potentielles de mesures compensatoires pour le projet ;
 - Projet mené par le SYMADREM de prolongation des canaux du Vaccarès pour lutter contre la salinité et préserver la qualité d'eau : canaux d'écoulement / canaux d'arrosage ;
 - Information : Marais de Raphèle : Projet de création d'une réserve naturelle régionale RNR avec un dossier de candidature en cours : Échanges en cours avec le conservatoire du littoral et propriétaires pour le rachat.

Table n°2 : Prairies et friches, haies et alignement d'arbres, milieux ouverts xériques

Question n°1 : Secteurs favorables à l'amélioration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques

- **Concernant les berges – Actions de replantation :**
 - Proposition de penser aux annexes hydrauliques pour des mesures compensatoires en considérant qu'aujourd'hui elles sont plus favorables au développement de la biodiversité que les plus grandes roubines ;
 - Proposition d'accompagnement des gestionnaires actuels pour gérer l'existant et s'assurer de la pérennisation des plantations et de leur entretien : garantir la reprise des plantations sur le long cours
- **Concernant les laurons dégradés :**
 - Lien à approfondir avec :
 - Natura 2000 – Secteur des marais
 - Le PNR pour échanger sur des actions pertinentes qui pourraient être à mener et disposer d'informations complémentaires
- **Concernant la reconstitution haies et boisement sur Delta Camargue :**
 - Prêter attention à la composition des haies
 - Privilégier le label Végétal local et des espèces qui soient durables par rapport aux effets du réchauffement climatique – Guide ARBE
 - Favoriser la replantation de haies en bordures de parcelles rizicoles, en tenant compte de leur effet positif puisqu'elles limitent l'accès des flamands aux parcelles et leur dégradation
 - S'appuyer sur les sources du PNR, du centre français du riz et de la photo interprétation pour la carte des secteurs à réimplanter
 - Se référer à l'étude LIFE Chiromed qui présente des données relatives à l'identification de secteurs prioritaires pour la replantation de haies ;
 - S'appuyer sur le PNR qui fait actuellement de la replantation sur de petits secteurs et qui peut être un appui pour faire part de ses retours d'expériences (espèces, mesures bénéfiques ou non, entretien et suivi nécessaire, ...).
- **Concernant la gestion hydraulique :**
 - Proposition d'améliorer la gestion des écoulements (ASA) ;
 - Implantation de bassins avec un point de vigilance sur la qualité des eaux de rejets, connectivités des milieux annexes.

Question n°2 : Avez-vous connaissance d'opportunités de compensation à rechercher et approfondir ?

- **En lien avec la recherche et la connaissance de retours d'expérience :**
 - Proposition d'approfondir le traitement des foyers d'invasives comme axe de mesure compensatoire en s'inspirant de ce que font déjà les territoires (R&D)
 - Proposition de rechercher, pour les milieux aquatiques, des mesures compensatoires ou d'accompagnements concernant la précision des pêches : Actuellement, caractère quantitatif approximatif lors de pêches par points qui induit un manque de connaissances quantitatives. Proposition d'envisager un protocole innovant pris en charge par le CAA (ex : ADN, pêche par filet ?)
- **En lien avec les structures gestionnaires :**
 - Le Marais de Raphèle : Projet de création d'une réserve naturelle régionale RNR : Évaluer avec les parties prenantes les capacités de contribution du CAA à cette création
 - Échanges en cours relatifs à de potentielles acquisitions pour les Conservatoires du Littoral et des Espaces Naturels de terrains avec l'objectif d'en assurer la pérennité : Proposition d'évaluer avec les parties prenantes les capacités de

contribution du CAA et préciser avec les Conservatoires les projets de restructuration sur les propriétés des Conservatoires.

- En lien avec le PNR et les Amis du Vigueirat : proposition de permettre la concrétisation des mesures envisagées en matière de lutte contre les espèces invasives, y compris pour l'utilisation de matériels spécifiques

Points d'attention soulevés

- Si une mesure est déjà inscrite dans un plan de gestion, y compris non financée ou non programmée dans les faits, elle ne pourrait pas être mise à profit (non éligible) dans une partie de mesures compensatoires liées à la réalisation du projet autoroutier. Le financement pourrait alors être une mesure additionnelle. Tous les participants ne s'accordent pas sur ce point.
 - Proposition DREAL : éclairer le sujet en groupe miroir avec les services environnementaux de l'Etat
 - Post-réunion : Objectif de statuer sur la possibilité de proposer des mesures compensatoires au sein de territoires Natura 2000, dès lors qu'ils ne sont pas déjà concernés par des actions en propre.

SUITES :

- Une 3^{ème} séance du GT « Milieu Naturel » sera organisée à l'automne 2022 pour un partage sur le panel de mesures de réduction, notamment en phase chantier, et un travail approfondi sur les mesures de compensation au regard de l'évaluation des impacts résiduels après phase d'évitement et réduction (en cours).
- Pour les organismes invités n'ayant pas pu participer aux échanges en séance, ou pour ceux qui souhaiteraient compléter leurs remarques et propositions sur la base des questions posées en atelier : ces contributions complémentaires peuvent être formulées à la DREAL et EGIS par retour de mail, ou à l'occasion d'un échange spécifique avec les bureaux d'étude.

Annexe - Groupe de travail n°2 « Milieu Naturel »

Jeudi 12 mai 2022

Liste des participants

- | | | |
|-------------|-----------|---|
| • ARNASSANT | Stéphan | Parc Naturel régional de Camargue |
| • BERNINI | Paolo | Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de protection du Milieu aquatique |
| • FELZINGER | Guillaume | Office français de Biodiversité |
| • GRYZB | David | Les Amis du marais du Vigueirat |
| • LAMBREMON | Jordane | Migrateurs Rhône-Méditerranée |
| • MASSEZ | Grégoire | Les Amis du marais du Vigueirat |
| • VERBEKE | Alexis | SYMCRAU |
| • LLAS | Cynthia | SYMCRAU |

Pour la DREAL PACA

- Julien MENOTTI, responsable d'opérations

Pour Egis, bureau d'études

- Anne-Sophie CHAUDAT, cheffe de projet
- Hippolyte POUCHELLE, ingénieur écologue

Pour Nicaya, AMO concertation

- Stéphane SAINT-PIERRE
- Elise RIBARDIERE